



Compte rendu- Conseil Municipal du 24 avril 2025

Conseillers municipaux présents : François Carquigny, Christelle Cuenot, Mylène Griset-Mesnier, René Gruhier, Michel Maschino, Julien Olivier, Marie-Josée Pialat,

Conseillers municipaux excusés : Lucie Baudier donne pouvoir à Julien Olivier, Germain Bilat donne pouvoir à René Gruhier, Carlos Madeira Branco donne pouvoir à Michel Maschino.

Secrétaire de séance : Mylène Griset-Mesnier

Madame le Maire déclare le quorum atteint et la séance ouverte.

1) Annulation proposition rachat de contrat antenne

Pour rappel, en 2024 la mairie a été approchée par la société Valocime. Cette dernière nous a proposé un projet de convention pour reprendre un bail sur l'antenne située sur la Côte de Grachaux. Les éléments de la délibération prises sont les suivants :

- Accepter le principe de changement de locataire
- Donner en location pour une durée de 12 ans à effet du 07/04/2029, tacitement reconductible, à la société VALOCÎME, les emplacements de 43 m² environ sur la parcelle cadastrée ZR N°1 en suivant l'offre ci-dessous
- Accepter le montant de l'indemnité de réservation de 1 000 € (200 € versés à la signature + 4 x 200 €/an)
- Accepter un loyer annuel de 5 000 € Net (comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le Contractant y est assujetti) avec une indexation fixe annuelle + 0,5%

Or si la mise en place d'antenne avec VALOCIME ne semble pas poser problème pour les collectivités, il n'en est pas de même sur la reprise des baux des antennes existantes : de nombreux articles de presse en témoignent. Des territoires se retrouvent actuellement en zone blanche car il n'y a pas d'accord entre les opérateurs et VALOCIME. Certes, la société VALOCIME propose un loyer plus intéressant mais le risque de se retrouver en zone blanche est trop grand.

A l'unanimité, le conseil de vote en faveur de l'annulation de la délibération n°3 du CM du 21 Juin 2024.

2) Convention transport scolaire 2025-2026

Il s'agit de renouveler la convention avec la Région Bourgogne-Franche-Comté pour desservir l'arrêt de bus de Grachaux. Le trajet « Grachaux / Oiselay » est en effet assuré par délégation par la Région.

Ce circuit permet aux enfants domiciliés sur le hameau de Grachaux de rejoindre l'arrêt « Mairie » du centre du Village pour prendre le circuit de transport scolaire qui dessert l'école primaire d'Etuz.

A l'unanimité, le Conseil municipal délibère en faveur du renouvellement de la convention de délégation des transports scolaires pour le trajet Grachaux / Oiselay.

3) Cartes Avantages Jeunes 2025-2026

Les bureaux d'information jeunes du Val de Gray et de Besançon proposent une vente de cartes avantage jeunes via les communes.

L'achat de la carte est de 10 € (= N-1) sans réduction de la part de la commune à la revente. Si une réduction est effectuée par la commune lors de la revente, l'achat de la carte passe à 9€.

ci-dessous un bilan financier de l'action 2024/2025.

Cartes avantages jeunes	Vente aux jeunes	Achat par la commune	Coût total pour la commune
Édition du Doubs	42 exemplaires : 168 €	378 €	210,00 €
Édition de la Haute Saône	17 exemplaires : 68 €	153 €	85,00 €
			295,00 €

A l'unanimité, le Conseil municipal délibère en faveur :

- **Du renouvellement de l'opération carte avantages jeunes**
- **D'une vente de la carte à 4 € (soit 5€ de prise en charge par la commune) et de proposer 2 éditions : Haute-Saône et Besançon/Haut-Doubs.**

4) Bail portion terrain – ACCA

Pour rappel, la commune a travaillé avec l'ACCA pour :

- La mise à disposition d'une portion de la parcelle ZI26
- Le dépôt d'un PC pour ériger un local
- La rédaction d'un bail à titre gracieux

Le bail de mise à disposition gracieuse est présenté en conseil municipal et a été joint à la convocation pour relecture par les conseillers. A l'unanimité, le conseil municipal vote en faveur du bail de mise à disposition gracieuse d'une portion de la parcelle ZI26 en faveur de l'ACCA.

Points divers n'appelant pas délibération

- La cérémonie de commémoration du 8 Mai 2025 aura lieu à 10h30

- En 1974, la commune d'Oiselay-et-Grachaux a contracté un prêt Fonds Forestier National. Il resterait encore plus de 130 000 € de remboursement. Nous n'avons en commune pas de trace de cette contractualisation. La commune a été relancée par l'ONF pour rembourser ce prêt via les recettes obtenues par les parcelles concernées. A ce jour, avant d'envisager un remboursement nous avons demandé à la DDT de nous fournir un exemplaire du contrat qui aurait été signé en 1974. Notre demande est restée sans réponse.
- La société **Incidence** a approché la commune pour proposer un Projet photovoltaïque au sol sur la parcelle ZP26 à Grachaux. A l'unanimité, le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette proposition.



Le Maire,
Christelle CUENOT

